Insee Analyses
Rhône-Alpes

N° 42
Novembre 2015

La vulnérabilité énergétique plus répandue dans les territoires ruraux

Un quart des ménages rhônalpins sont en situation de vulnérabilité énergétique potentielle, en raison de difficultés à faire face aux dépenses de chauffage ou de carburant. Les habitants des petites intercommunalités sont particulièrement touchés. Mais les deux formes de vulnérabilité (logement et déplacements) ne concernent souvent pas les mêmes personnes. La première touche prioritairement les retraités et les inactifs, tandis que la seconde est le fait de personnes actives, ouvriers et professions intermédiaires notamment. Les caractéristiques des ménages concernés par la vulnérabilité énergétique varient considérablement selon l'endroit où ils habitent, des grands espaces urbains aux territoires ruraux isolés.

Serge Maury, Axel Gilbert

Dans un contexte de raréfaction des ressources fossiles et de crise économique, les fortes variations du prix de l'énergie à court terme et son augmentation prévisible à long terme ont de plus en plus d'impact sur les ressources des ménages. La part des revenus consacrée aux dépenses énergétiques des logements s'accroît. Le phénomène s'amplifie sous la pression du coût des déplacements, très lié encore à celui de l'énergie fossile. L'étalement urbain, qui se traduit par une dépendance accrue à la voiture, renforce encore cette tendance.

Un ménage sur quatre en situation de vulnérabilité énergétique

En Rhône-Alpes, 24 % des ménages sont potentiellement en état de « vulnérabilité énergétique » liée soit au logement, soit aux déplacements contraints. C'est un peu plus qu'en France métropolitaine, où 22 % des ménages sont concernés.

1 Un quart des ménages rhônalpins en situation de vulnérabilité énergétique

% de ménages selon leur situation

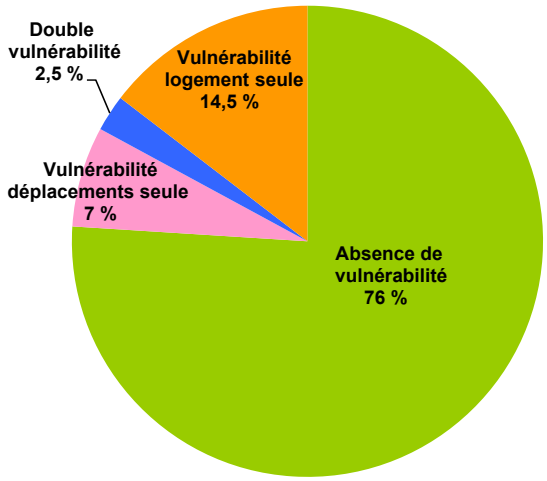

Sources : Insee, Recensement de la population 2008, Enquête revenus fiscaux et sociaux, Revenus disponibles localisés (RDL), Service l'Observation et des Statistiques (SOeS), Agence nationale de l'habitat (Anah)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES
Insee

La première forme de vulnérabilité concerne les dépenses liées au chauffage du logement et de l'eau sanitaire. Quand un ménage consacre plus de 8 % de ses revenus pour se chauffer, on considère qu'il se trouve en vulnérabilité liée au logement. Cette situation s'explique principalement par des revenus insuffisants, un logement mal isolé, un mode de chauffage onéreux, et par le fait d'habiter dans des zones au climat rigoureux. La deuxième forme de vulnérabilité concerne les dépenses engendrées par la mobilité en voiture. Les déplacements contraints (domicile-travail, pour aller faire ses courses et accéder aux commerces et services) obligent les ménages à dépenser une part de leurs revenus en carburant. Quand cette part dépasse 4,5 %, on considère que ces ménages se trouvent en vulnérabilité liée aux déplacements.

Les petites intercommunalités sont les plus touchées

La moitié des ménages situés dans les territoires ruraux hors de l'influence des villes sont en situation de vulnérabilité énergétique potentielle globale. Celle-ci reste importante dans les couronnes périurbaines (32 % des ménages), mais concerne moins les grands espaces urbains (18 % des ménages).

En tête des territoires potentiellement les plus vulnérables en Rhône-Alpes se trouvent de très petites intercommunalités (moins de 20 000 habitants). Dans la Loire, elles comptent près de la moitié de ménages vulnérables ; les taux sont également élevés dans les petits territoires d'Isère, de la Savoie et de l'Ain. Saint-Etienne Métropole, avec 27 % de ménages concernés, contraste avec les autres grands espaces urbains, où la part des ménages touchés par la vulnérabilité énergétique est généralement faible.

2 La Loire et les Alpes plus touchées par la vulnérabilité liée au logement

Taux de vulnérabilité potentielle liée au logement en Rhône-Alpes

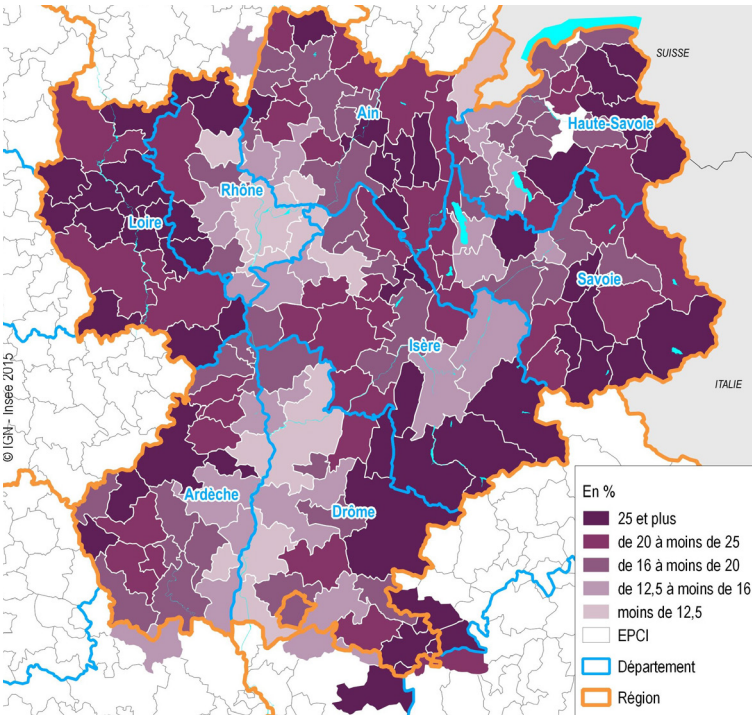

Sources : Insee, Recensement de la population 2008, Enquête revenus fiscaux et sociaux, Revenus disponibles localisés (RDL), Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS), Agence nationale de l'habitat (Anah)

Parmi les espaces peu touchés par la vulnérabilité énergétique (moins de 20 % de ménages concernés) se trouvent d'un côté la Métropole de Lyon et les grandes communautés d'agglomérations (Grenoble, Valence, Annecy, Chambéry), et, de l'autre, les petits territoires relevant du périurbain « aisé », proches des grands espaces urbains. Il s'agit d'intercommunalités voisines du Grand Lyon (Vallée du Garon, Pays de l'Ozon, Miribel et plateau, Vallons du Lyonnais), ainsi que d'autres proches de Valence ou de Genève (Pays de Gex).

Une faible part des ménages (2,5 %) cumule les deux formes de vulnérabilité, en dépensant à la fois plus de 8 % de leurs revenus pour chauffer leur logement et plus de 4,5 % pour leurs déplacements contraints. La proportion de ménages confrontés à cette « double peine » atteint 8 % dans les intercommunalités ligériennes de moins de 20 000 habitants. Cependant, à l'échelle régionale, la vulnérabilité liée au logement et celle liée aux déplacements concernent chacune des populations très différentes.

La vulnérabilité liée au logement frappe les populations pauvres et retraitées

17 % des ménages rhônalpins ont des difficultés à payer leur facture de chauffage, contre 15 % en France métropolitaine. Sans être aussi froide que les régions du nord et de l'est de la France, Rhône-Alpes comptabilise en moyenne 2 202 degrés jours de chauffe par an (voir définitions), contre 2 026 dans l'ensemble de la France métropolitaine. Certains territoires sont particulièrement exposés à des climats rigoureux, comme les Alpes, les « Terres froides » en Isère, les monts du Forez et ceux du Vivarais. Ainsi, la dépense énergétique nécessaire pour se chauffer est plus importante en Rhône-Alpes : 1 400 euros, par ménage et par an, contre 1 250 euros en moyenne nationale. Par ailleurs, de nombreux logements sont chauffés au fioul, combustible très onéreux (20 % en Rhône-Alpes contre 16 % en France).

3 Davantage de ménages en situation de vulnérabilité dans la Loire et en Ardèche

Taux de vulnérabilité énergétique potentielle par département, en % des ménages

Département	Vulnérabilité liée au logement	Vulnérabilité liée aux déplacements	Total
Ain	19	13	28
Ardèche	18	17	31
Drôme	13	12	22
Isère	17	11	26
Loire	25	10	31
Rhône	13	5	17
dont			
Métropole de Lyon	*12*	*4*	*14*
Hors Métropole	*17*	*10*	*25*
Savoie	19	14	29
Haute-Savoie	18	8	24
Rhône-Alpes	**17**	**9**	**24**
France métropolitaine	**15**	**10**	**22**

Sources : Insee, Recensement de la population 2008, Enquête revenus fiscaux et sociaux, Revenus disponibles localisés (RDL), Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS), Agence nationale de l'habitat (Anah)

4 La vulnérabilité liée aux déplacements très fréquente en milieu rural

Taux de vulnérabilité potentielle liée aux déplacements en Rhône-Alpes

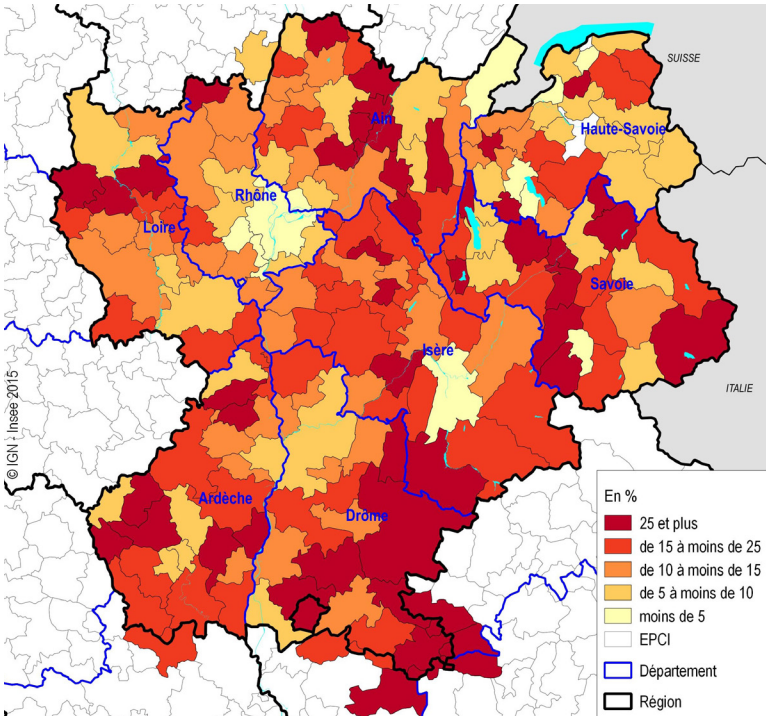

Sources : Insee, Recensement de la population 2008, Enquête revenus fiscaux et sociaux, Revenus disponibles localisés (RDL), Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS), Agence nationale de l'habitat (Anah)

La moitié des ménages ayant des difficultés à payer le chauffage ont des revenus très modestes ; ils figurent parmi les 20 % des ménages les plus pauvres. La vulnérabilité liée au logement concerne majoritairement une population qui ne travaille pas ou plus : retraités (43 % des ménages vulnérables en Rhône-Alpes) et sans profession (étudiants, inactifs, chômeurs n'ayant jamais travaillé : 17 % des ménages vulnérables). Ces personnes habitent le plus souvent (86 %) dans des logements construits avant 1974, donc susceptibles d'être mal isolés thermiquement, et 46 % se chauffent au fioul. Les ménages propriétaires de leur logement restent majoritaires, même si c'est moins souvent le cas qu'en France métropolitaine (54 % contre 57 %). Des mesures telles que le « chèque énergie », instauré par la loi de transition énergétique, permettent de cibler cette population.

D'importantes disparités géographiques

Les métropoles de Lyon et Grenoble présentent seulement 12 % et 16 % de ménages potentiellement vulnérables face au logement, ce qui représente 100 000 ménages. Plus de la moitié d'entre eux se situent sous le seuil de pauvreté. Il s'agit de ménages jeunes : 50 % ont moins de trente ans dans la Métropole de Lyon, et 45 % dans celle de Grenoble. Parmi ces ménages, 46 % sont déclarés sans profession à Lyon et 39 % à Grenoble, dont probablement une grande partie d'étudiants.

Ces ménages vivent majoritairement en location dans le parc privé, dans de petits logements : un tiers vivent dans moins de 40 m². Peu habitent dans un logement social (6 % des ménages vulnérables dans ces deux villes).

Les autres grandes communautés d'agglomérations (Saint-Étienne, Valence, Annecy, Chambéry) occupent une place intermédiaire entre les grandes métropoles et les petites collectivités. Les ménages sans profession restent nombreux, entre 18 % et 32 % de la population vulnérable. Mais les retraités sont plus souvent en situation de vulnérabilité qu'à Lyon et Grenoble : 35 % des ménages vulnérables à Chambéry sont retraités, et autour de 40 % à Saint-Étienne, Valence et Annecy. Par ailleurs, l'intensité du lien entre vulnérabilité face au logement et pauvreté reste importante, moins toutefois qu'à Lyon et Grenoble : 38 % des ménages vulnérables vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Dans les petits et moyens EPCI, la vulnérabilité liée au logement est nettement moins corrélée aux revenus. Elle concerne surtout les retraités, qui représentent la moitié de ces ménages dans la plupart des EPCI ; les chômeurs et les personnes sans profession dépassent rarement 5 % de ces ménages. Les très grands logements individuels, difficiles à chauffer, sont particulièrement touchés. Ces difficultés sont largement liées au combustible utilisé : les ménages vulnérables se chauffent majoritairement au fioul, ce qui n'est pas le cas dans les plus grandes agglomérations. Contrairement aux très grands territoires urbains, la grande majorité de ces ménages sont propriétaires de leur logement.

La vulnérabilité liée aux déplacements concerne surtout les actifs périurbains

L'étalement urbain éloigne les ménages des grandes agglomérations riches en emplois, ce qui engendre de nombreux déplacements contraints. Ainsi, une grande partie des rhônalpins prennent leur voiture pour leurs déplacements quotidiens. La moitié des ménages de la région et les trois quarts des actifs utilisent leur voiture pour se rendre au travail ; leur dépense moyenne de carburant dépasse 1 000 euros par an.

La région Rhône-Alpes, densément peuplée, est moins touchée par cette forme de vulnérabilité énergétique que la France métropolitaine (9,5 % contre 10,2 %). La région se positionne nettement mieux sur ce critère (5ème rang des régions les moins vulnérables) que pour la vulnérabilité logement (12ème). Les ménages affectés par la vulnérabilité liée aux déplacements sont beaucoup moins concentrés parmi les bas revenus que les ménages vulnérables face au logement. Ce sont les actifs qui sont surtout touchés (ouvriers - pour un tiers, professions intermédiaires, employés essentiellement), alors que les ménages retraités (8 %) et sans profession (7 %) sont plus minoritaires. La tranche d'âge 30-60 ans, où se concentrent les actifs, représentent les deux tiers des ménages vulnérables. Les couronnes périurbaines et surtout les espaces ruraux éloignés présentent logiquement une forte vulnérabilité liée aux déplacements.

Les petites communautés de communes sont en général éloignées des centres urbains. Un ménage sur cinq s'y trouve en situation de vulnérabilité liée aux déplacements. Dans les intercommunalités de moins de 20 000 habitants de l'Ain et de la Loire, 40 % de ces ménages sont ouvriers. Les territoires équivalents en Ardèche et dans la Drôme ont, eux, une plus grande part de retraités (20 % des ménages vulnérables).

Cette vulnérabilité liée aux déplacements est peu fréquente dans les très grandes agglomérations. À Lyon et Grenoble, les ménages en difficulté ont souvent de faibles revenus : 40 % de ces ménages à Lyon et 44 % à Grenoble se situent parmi les 10 % les plus pauvres. Ce sont souvent des personnes sans profession (30 % des ménages vulnérables) et jeunes (six ménages sur dix ont moins de trente ans). Les populations vulnérables d'Annecy, Chambéry, et de façon un peu atténuée, de Saint-Étienne, présentent des caractéristiques similaires. ■

Le mot de la Dreal
La vulnérabilité énergétique au cœur des politiques publiques

L'accès à l'énergie pour tous dans des conditions acceptables au plan économique et environnemental est un enjeu tant mondial que national et local. L'État et les collectivités territoriales inscrivent cette problématique au cœur de leur action.

Selon la loi « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010, « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 inscrit ce sujet comme l'un des objectifs principaux de la politique énergétique et vise une baisse de 15 % de la précarité énergétique d'ici 2020 par la rénovation énergétique de 500 000 logements par an à compter de 2017, dont au moins la moitié occupée par des ménages aux revenus modestes.

Afin de limiter les déplacements, la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (Alur) renforce les objectifs assignés aux documents d'urbanisme locaux en matière de densification du centre-ville et de maintien d'une offre commerciale de proximité.

En Rhône-Alpes, la lutte contre la vulnérabilité énergétique figure dans les orientations structurantes du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) adopté le 24 avril 2014, avec un objectif de réduction des consommations d'énergie dans le résidentiel de 33 % par rapport à 2005 à l'horizon 2020.

Au plan local, la loi sur la transition énergétique prévoit l'obligation, pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, d'adopter un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Elle favorise, à l'échelon des EPCI, l'implantation et la généralisation de plateformes territoriales de la rénovation énergétique. En Rhône-Alpes, la Dreal s'est associée à la DR Insee pour décliner dans les territoires la méthode développée au niveau national par l'Insee et le MEDDE. Celle-ci a permis de caractériser les ménages et les logements les plus exposés à la vulnérabilité énergétique, afin d'orienter l'action publique et d'alimenter les documents d'urbanisme, les PCAET et les Agendas 21.

Méthode

La méthode utilisée pour estimer la vulnérabilité a été développée conjointement par l'Insee et le SOeS (service statistique du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie).

L'approche retenue pour cette étude est une approche monétaire, en termes de « dépenses conventionnelles ». Une modélisation permet, à partir du Recensement de la population, des enquêtes auprès des ménages et des travaux de l'Anah (agence nationale de l'habitat), d'estimer la somme que les ménages doivent dépenser théoriquement pour vivre dans une situation de confort énergétique, dans le logement où ils vivent (chauffage et eau chaude sanitaire) et pour leurs dépenses de carburant (domicile-travail, domicile-étude, achat, soin et démarches administratives). Cette « dépense conventionnelle » est rapportée aux revenus du ménage, estimés également à partir des caractéristiques du ménage (situation professionnelle, nombre d'enfants…).

Par convention, il est fixé qu'un ménage qui consacre plus de 8 % de ses revenus pour le chauffage (logement et eau sanitaire) vit en état de vulnérabilité énergétique pour ses dépenses de logement. Par exemple, pour un couple avec un enfant gagnant 60 % du revenu médian (seuil de pauvreté), soit 1 800 euros, cela représente un budget mensuel de 150 euros. Parallèlement, des dépenses de carburant excédant 4,5 % des revenus créent une autre forme de vulnérabilité énergétique, liée aux déplacements.

Le nombre de ménages en situation de vulnérabilité énergétique, rapporté à l'ensemble, donne un taux de vulnérabilité énergétique.

Ces estimations portent donc sur un budget énergétique théorique rapporté aux revenus, sans préjuger de la réponse que les ménages font face à cette situation : dépenser beaucoup ou se restreindre. On peut ainsi parler, plus précisément, de vulnérabilité potentielle.

Définitions

Les **degrés jours de chauffe** indiquent l'influence du climat local sur les besoins en énergie des logements. Ils sont calculés par cumul annuel des déficits quotidiens de la température par rapport au seuil de référence de 17°C. La température mesurée dans chaque station est pondérée par la population du territoire correspondant. Le calcul est réalisé sur une période de référence, actuellement 1981-2010.

Les **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** sont des regroupements de communes ayant pour objet la mise en œuvre de projets communs. Il s'agit ici seulement des EPCI qui disposent d'une fiscalité propre, à savoir les communautés de communes et communautés d'agglomérations, ainsi que la Métropole de Lyon. La quasi totalité des communes de la région font partie d'un EPCI et d'un seul.

Insee Rhône-Alpes
165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :
Pascal Oger
Rédactrice en chef :
Aude Lécroart

ISSN : 2416 - 6391 (imprimé)
ISSN : 2273 - 0672 (en ligne)
© Insee 2015

Pour en savoir plus

- « Vulnérabilité énergétique - Loin des pôles urbains, chauffage et carburant pèsent fortement dans le budget », *Insee Première* n° 1530 et SOeS, *Le point sur* n° 197, janvier 2015
- « Isère : un quart des ménages seraient en situation de vulnérabilité énergétique » *Insee Analyses Rhône-Alpes* n° 24, avril 2015
- « Un ménage auvergnat sur quatre vulnérable pour ses dépenses de chauffage », *Insee Analyses Auvergne* n° 14, septembre 2015
- Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE), premier rapport annuel, septembre 2014

Insee
Mesurer pour comprendre